



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.12

Numéro de la demande : 2014-5456
Demande : Modification de l'étiquette d'un produit, B.3.12 – Nouveau site ou nouvelle culture hôte
Produit : Herbicide Express SG EUP
Numéro d'homologation : 28606
Matières actives (m.a.) : Tribénuron-méthyle
Numéro de document de l'ARLA : 2494760

Objet de la demande

La présente demande vise à modifier l'homologation de l'herbicide Express SG EUP pour ajouter le blé d'hiver comme nouvelle culture hôte et élargir la zone géographique d'utilisation afin d'inclure tout le Canada.

L'herbicide Express SG EUP a déjà été homologué pour une utilisation sur le blé (blé de printemps et blé durum), l'orge de printemps et la jachère d'été cultivés ou présents dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix, en Colombie-Britannique.

Évaluation des propriétés chimiques

Les modifications à l'herbicide Express SG EUP ne comprennent pas de changements apportés aux propriétés chimiques du produit. Par conséquent, aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise.

Évaluations sanitaires

Aucune nouvelle donnée sur les résidus de tribénuron-méthyle n'a été présentée pour appuyer l'ajout du blé d'hiver et l'élargissement géographique à tout le Canada sur l'étiquette de l'herbicide Express SG EUP. Les données sur les résidus déjà examinées provenant d'essais en champ menés au Canada sur le blé (durum, de printemps et d'hiver) et l'orge ont été réévaluées et jugées adéquates pour étayer les modifications.

Limite maximale de résidus

Les résidus de tribénuron-méthyle sont couverts par la limite maximale de résidus (LMR) de 0,05 ppm déjà établie dans ou sur le blé et l'orge.

Évaluation environnementale

La modification à l'étiquette de l'herbicide Express SG EUP pour ajouter le blé d'hiver comme nouvelle culture hôte et étendre la zone géographique pour inclure tout le

Canada n'entraînera pas d'augmentation des risques pour l'environnement.

Évaluation de la valeur

Une justification appuyant la modification de l'homologation de l'herbicide Express SG EUP afin d'inclure le blé d'hiver en tant que nouvelle culture hôte a été fournie aux fins d'examen. En outre, du point de vue de la valeur, l'élargissement de la zone géographique d'utilisation afin d'inclure tout le Canada peut également être étayé. Les modifications à l'herbicide Express SG EUP offriront aux agriculteurs au Canada une option herbicide supplémentaire pour la suppression des latifoliées dans les céréales, y compris le blé d'hiver.

Conclusion

Après l'examen, les modifications au profil d'emploi de l'herbicide Express SG EUP afin d'inclure l'utilisation sur le blé d'hiver et d'élargir l'utilisation à tout le Canada ont été appuyées.

References

PMRA# 2476126 2014, Rationale to Support New Uses of Express SG EUP Herbicide, DACO: 10.2.3.3, 10.2.3.3(B), 10.3.2(A).

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2015

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.